

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 4 février dernier (1888), amendé par ordre en conseil du 10 février dernier, de nommer le vénérable Archdeacon Evans, M. A., de Montréal, membre du Bureau Protestant des Commissaires d'Écoles pour Montréal, en remplacement du Révd Canon Norman, qui a résigné. La nomination devant dater du premier avril prochain.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 18 février dernier (1888), de nommer MM. Robert Crawford et John McCuen, syndics d'écoles de la municipalité dissidente de Stoneham, dans le comté de Québec, le premier en remplacement de M. William Églinton, dont le terme d'office est expiré, et le second en remplacement de M. David McCuen, qui est absent, d'une manière permanente, de la municipalité.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 18 février dernier (1888), d'ériger le "village de Carillon," dans le comté d'Argenteuil, en municipalité scolaire, sous ce nom, avec les limites qui lui sont assignées dans la proclamation du vingt septembre dernier (1887) qui l'érige en municipalité rurale.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 18 février dernier (1888), d'ériger en municipalité scolaire distincte, la nouvelle paroisse de "Saint-Sylvere," dans le comté de Nicolet, avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation du 7 d'octobre 1887.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'érection de municipalité scolaire en vertu de la 5e sec. 41 V., ch. 6.

Ériger en municipalité scolaire distincte, le village de Plessisville, dans le comté de Mégantic, sous le même nom de "Plessisville," et avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation du 27 avril 1855.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date

du 8 mars courant (1888), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté d'Arthabaska, Sainte-Elisabeth de Warwick. — MM. Onésime Lesieur, Joseph Ducharme, Siméon Laroche, François Prince et Dosithé McKerthi.

Comté de Bonaventure, Saint-Godefroi. — Révd Th. Smith, Ptre, en remplacement de lui-même, vu qu'il n'a pas été remplacé par élection.

Comté de Rimouski, N.-D. du Sacré-Cœur. — Révd François Xavier Cloutier, Ptre, en remplacement du Révd Romuald P. Sylvain, qui a quitté définitivement la municipalité.

AVIS DE DEMANDE D'ÉRECTION DE MUNICIPALITÉ.

Détacher de la municipalité de Saint-Jacques le Mineur, dans le comté de Laprairie, les Nos 117 et 118 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jacques le Mineur, et les annexer à la municipalité de Sainte-Marguerite de Blairindie, dans le comté de Saint-Jean, pour les fins scolaires.

GÉDÉON OUMET,
Surlintendant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 8 mars courant (1888), de détacher de la municipalité de Saint-Paschal, dans le comté de Kamouraska, le canton Woodbridge, et l'ériger en municipalité, pour les fins scolaires, sous le nom de "Saint-Bruno de Woodbridge."

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 9 mars courant (1888), de détacher les lots suivants de la municipalité scolaire de Saint-Sauveur, comté de Terrebonne, et les ériger en une municipalité distincte pour les fins scolaires sous le nom de "municipalité de la côte Saint-Gabriel," à savoir : numéros du cadastre et livre de renvoi de la paroisse de Saint-Sauveur, comté de Terrebonne, 211, 212, 214, 299, 300, 467, 468, 469, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 488, 489, 492, 487, 490, 491, 493, 494, 495, 496, 497, 500, 501, 504, 505, 506, 514, 516 et 517.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 9 mars courant (1888), de détacher de la municipalité de Nelson, dans le comté de Mégantic, les lots numéros un et deux du onzième rang de Nelson, et les annexer à la municipalité de Sainte-Agathe, No 2, dans le comté de Lotbinière, pour les fins scolaires.